COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 18.12.2025
COM(2025) 761 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

évaluant les principales conclusions des études pilotes établies au titre du règlement (UE) 2016/792 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements

1. CONTEXTE

Le règlement (UE) 2016/792[1] définit un cadre commun pour l'élaboration, la production et la diffusion de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), de l'indice des prix à la consommation harmonisé à taux de taxation constants (IPCH-TC), de l'indice des prix des logements occupés par leur propriétaire (indice des prix LOP) et de l'indice des prix des logements (IPL). Ensemble, ces quatre indices sont dénommés «indices harmonisés».

L'article 8 du règlement permet à la Commission de lancer des études pilotes, qui sont réalisées sur une base volontaire par les États membres. Elle peut le faire chaque fois qu'une amélioration des informations de base est nécessaire pour le calcul des indices harmonisés ou qu'une meilleure comparabilité des indices harmonisés est requise.

Le budget général de l'Union contribue, s'il y a lieu, au financement de ces études pilotes.

Ces études doivent évaluer dans quelle mesure il est possible d'obtenir une amélioration des informations de base ou d'adopter de nouvelles approches méthodologiques.

La Commission (Eurostat) doit évaluer les résultats des études pilotes en coopération étroite avec les États membres et les principaux utilisateurs des indices harmonisés. Ce faisant, elle tient compte des avantages résultant de l'amélioration des informations de base ou de nouvelles approches méthodologiques par rapport aux coûts supplémentaires générés par la production d'indices harmonisés.

Tous les cinq ans, conformément à l'article 8, paragraphe 5, du règlement (UE) 2016/792, la Commission doit soumettre au Parlement européen et au Conseil un rapport évaluant, le cas échéant, les principaux résultats des études pilotes. Le premier rapport a été présenté en décembre 2020. Il s'agit ici du deuxième rapport, qui doit être présenté au plus tard le 31 décembre 2025.

Le premier rapport[2] évaluait les principales conclusions des études pilotes pour la période de mise en œuvre 2016-2017. Le présent rapport porte sur les études pilotes menées à bien grâce au soutien apporté par des subventions provenant du budget général de l'UE pour la période 2018-2022. D'autres cycles d'études pilotes ont été lancés au cours des dernières années, mais les études concernées sont toujours en cours et ne peuvent pas encore être évaluées.

Le budget total engagé pour les subventions allouées au titre de l'IPCH au cours de la période 2018-2022 s'élève à 5 548 290 EUR. Ce montant a été consacré à hauteur d'environ 65 % à des études pilotes. Le budget engagé pour les subventions relatives à l'IPL/indice des prix LOP s'élève à 2 640 861 EUR. Ce montant a été consacré à hauteur d'environ 20 % à des études pilotes.

[1] Règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, et abrogeant le règlement (CE) nº 2494/95 du Conseil, JO L 135 du 24.5.2016, p. 11, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2016/792/oj.

[2] Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil évaluant les principales conclusions des études pilotes établies au titre du règlement (UE) 2016/792 relatif aux indices des prix à la consommation harmonisés et à l'indice des prix des logements, COM(2020) 810 final du 14 décembre 2020, eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0810&qid=1763626037139.

2. ÉTUDES PILOTES SUR LES INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION HARMONISES

2.1. APERÇU

Deux grandes priorités ont été définies pour les études pilotes consacrées aux IPCH: l'amélioration des méthodologies et l'utilisation de nouvelles sources de données pour le calcul de ces indices.

Ces priorités traduisent la nécessité de continuer à établir des IPCH pertinents, fondés sur une méthodologie solide. La collecte des données doit également être modernisée pour répondre à l'évolution des modes de consommation, de la disponibilité des données et de l'économie numérique, tout en garantissant le respect du règlement (UE) 2016/792.

La première priorité, relative aux nouvelles méthodologies, vise à améliorer les outils statistiques utilisés dans le calcul de l'IPCH. L'objectif est de faire en sorte que l'IPCH continue de reposer sur un fondement théorique solide, qu'il fasse preuve de robustesse face à l'évolution des modes de consommation et qu'il soit conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de mesure des prix. Les études financées dans le cadre de cette activité se sont notamment penchées sur les méthodes de prise en compte de la numérisation, les méthodes d'ajustement de la qualité et les méthodes multilatérales de calcul des indices. Ces thématiques répondent à des questionnements méthodologiques anciens mais aussi à des défis nouveaux, résultant d'une dynamique de consommation plus complexe. L'objectif est de veiller à ce que l'IPCH mesure l'inflation avec une précision et une comparabilité accrues entre les États membres, tout en préparant l'arrivée des futures normes statistiques.

La deuxième priorité consiste à intégrer au sein de l'IPCH des données provenant d'autres sources. L'objectif est de moderniser la collecte de données et de l'adapter à la numérisation des marchés de détail afin d'en améliorer la couverture, l'efficacité et l'actualité. Les études financées ont porté sur les données de passage en caisse, les données extraites par moissonnage et l'inclusion de différentes sources de données. Ces axes reflètent la nécessité d'adapter les statistiques sur les prix à la consommation à un environnement dans lequel de nombreuses informations sont saisies par voie électronique. Une telle adaptation nécessite non seulement de recourir à de nouvelles infrastructures informatiques mais aussi de réviser les méthodes statistiques afin de pouvoir y intégrer de manière fiable diverses sources de données.

Même si elles sont présentées séparément, les deux priorités se recoupent en partie sur le plan conceptuel. Plusieurs projets nationaux couvrent donc nécessairement les deux priorités, comme l'application de méthodes d'indice multilatérales aux données relatives aux transactions ou aux données extraites par moissonnage. Le rapport décrit ces travaux sous chacun des thèmes méthodologiques concernés et fournit, au besoin, des références croisées.

2.2. TRAVAUX ACHEVES

Études pilotes sur les méthodes de prise en compte de la numérisation

Ces études pilotes se sont intéressées à la manière dont l'IPCH peut s'adapter aux nouvelles formes que revêt la consommation dans l'économie numérique. L'objectif était d'identifier des méthodes ainsi que des sources de données permettant de

mesurer les prix des services de plateforme et des achats transfrontières sur l'internet, et d'améliorer la conception des échantillons. Des travaux ont donc été réalisés pour évaluer dans quelle mesure il serait possible de prendre en compte les services fournis dans le cadre de l'économie collaborative et des indices expérimentaux ont été produits à partir de données administratives. D'autres études ont été consacrées aux achats transfrontières sur l'internet. Des méthodes ont été mises au point pour quantifier les parts des dépenses en ligne et les intégrer dans les indices relatifs à des catégories telles que l'habillement et les chaussures. Les essais menés en parallèle ont montré des effets mesurables sur les taux annuels. Les travaux d'ordre méthodologique ont également abordé la question de la conception des échantillons dans le cadre de la numérisation et ont permis de tester des méthodes d'affectation optimisées fondées sur les dépenses et la variance des prix.

Études pilotes sur les méthodes d'ajustement de la qualité

Ces études pilotes ont examiné la manière dont les changements dans la qualité des produits pourraient être mieux pris en compte dans l'IPCH afin de réduire les biais liés au volume des ventes ou aux relances. L'objectif était de tester et d'affiner les méthodes et de mettre au point des outils remédiant aux carences des méthodes de chevauchement traditionnelles. Les études ont montré que les modèles de séries chronologiques hédoniques reflétaient mieux la dynamique des prix ajustée en fonction de la qualité que les moyennes de base, en particulier pour les biens dont les modèles changent fréquemment. D'autres travaux ont porté sur les relances des supermarchés en combinant des approches multilatérales de calcul des indices avec des approches hédoniques afin d'en préserver la continuité. D'autres projets encore ont consisté à créer des outils à l'intention des enquêteurs, notamment des arbres de décision pour les méthodes d'ajustement ainsi que des caractéristiques de produits élargies pour les données en ligne et les données de passage en caisse.

Études pilotes sur les méthodes multilatérales

Ces études pilotes ont examiné la possibilité d'utiliser les méthodes multilatérales de calcul d'indices pour construire des séries d'IPCH à partir de grands ensembles de données portant sur des volumes de ventes élevés, tels que les données de passage en caisse et les données extraites par moissonnage. Elles ont testé différentes approches et évalué leurs performances dans le cadre de stratégies de raccordement et de chaînage alternatives. Plusieurs études se sont concentrées sur des groupes de produits tels que l'alimentation, l'habillement, les appareils ménagers et l'électronique, en mettant en évidence les résultats de ces méthodes à la fois sur fond de stabilité et de volatilité des marchés. Les recherches se sont également intéressées à des défis tels que i) l'extension des indices dans le temps, ii) l'établissement de stratifications lorsqu'il existe peu d'informations sur les produits et iii) l'intégration d'outils de validation dans les systèmes de production. Dans l'ensemble, ces travaux ont fourni des éléments solides concernant la faisabilité et la conception de méthodes multilatérales pour les statistiques des prix à la consommation.

Études pilotes sur les données de passage en caisse

Plusieurs projets ont porté sur l'utilisation des données de passage en caisse des détaillants pour le calcul de l'IPCH, et plus particulièrement sur les processus de bout en bout, allant de l'acquisition et du nettoyage des données à la classification et au

calcul des indices. Des travaux ont été effectués sur la création de systèmes capables de gérer de grands ensembles de données en appliquant des filtres aux valeurs aberrantes et en concevant des flux de travail adaptés aux biens affichant des taux de rotation et des volumes de vente élevés (tels que les denrées alimentaires, les boissons, les appareils ménagers et les articles de soins personnels). Des projets pilotes ont également testé l'apprentissage automatique pour la classification des produits, afin de réduire le codage manuel. Certains États membres ont en outre étudié des formules d'indices appropriées et essayé des indices bilatéraux ainsi que des stratégies de chaînage pour le calcul mensuel des indices.

Études pilotes sur les données extraites par moissonnage

Ces études pilotes ont testé la faisabilité du moissonnage de données pour l'IPCH dans des domaines tels que l'habillement, l'électronique, les services de transport et les produits touristiques (par exemple les tarifs aériens et les vacances à forfait). Des outils de moissonnage automatisés, parfois combinés à l'apprentissage automatique pour la classification des produits, ont été mis au point dans le cadre de certains projets. Des modèles statistiques ont également été étudiés afin d'améliorer le calcul de l'indice. Dans certains cas, les données extraites par moissonnage ont été reliées à des données traditionnelles ou des données de passage en caisse pour produire des indices expérimentaux (par exemple pour les ordinateurs portables, les tarifs hôteliers et l'électronique grand public). Si son utilisation reste limitée sur le plan opérationnel, le moissonnage de données a déjà été ajouté à la collecte manuelle pour certains groupes de produits, voire l'a remplacée. Il a clairement montré qu'il recelait un potentiel d'application plus large.

Études pilotes sur l'intégration de prix provenant de différentes sources de données

Ces études pilotes ont examiné la possibilité de combiner différents flux de données afin d'améliorer la couverture, l'actualité et la précision de l'IPCH. Elles se sont concentrées sur les locations ainsi que sur d'autres secteurs dans lesquels les données d'enquête traditionnelles se révèlent coûteuses ou incomplètes. Des travaux ont été menés pour inclure les données administratives sur les loyers des logements privés fournies par les fédérations du secteur. Cette démarche a permis d'accroître sensiblement le nombre d'observations et de précisions géographiques disponibles. D'autres études se sont intéressées à l'utilisation des données publicitaires en ligne et des ensembles de données provenant des bailleurs professionnels, en testant la méthode de l'appariement de modèles et la méthode hédonique afin d'inclure ces données dans le calcul des indices des loyers. Dans le cadre de projets de plus grande envergure, des flux de travail ont été conçus pour combiner les données de passage en caisse, les données extraites par moissonnage et les données issues d'enquêtes sur le terrain au sein de flux de travail intégrés, dans le but de résoudre les problèmes posés par la classification, l'imputation et la cohérence des sources.

3. ÉTUDES PILOTES SUR LES INDICATEURS DES PRIX DES LOGEMENTS

3.1. APERÇU

Les études pilotes sur les indicateurs des prix des logements se sont articulées autour de trois grandes priorités: i) améliorer la fréquence et l'actualité de l'IPL et de l'indice des prix LOP, ii) améliorer la comparabilité des pondérations de l'indice des prix LOP

et iii) résoudre des difficultés méthodologiques spécifiques liées au calcul de l'indice des prix LOP.

La première série de projets visait à étudier la possibilité de produire des indicateurs mensuels ou des indicateurs rapides au-delà de la fréquence trimestrielle et du délai de 85 jours actuellement imposé par le règlement (UE) 2016/792. Il s'agissait d'accroître la pertinence de ces indicateurs pour les utilisateurs et de contribuer éventuellement à intégrer l'indice des prix LOP dans l'IPCH. Un deuxième groupe de projets a été conçu pour aligner les pondérations de l'indice des prix LOP sur les dispositions du règlement (UE) 2023/1470[3], dans le but de produire des séries chronologiques harmonisées et actualisées. Enfin, des travaux ont été consacrés aux problèmes de mesure afin de tenter d'améliorer le traitement des composantes relatives au terrain et à la structure et d'affiner les sous-indices (tels que les logements construits par les propriétaires eux-mêmes, les rénovations et les grosses réparations).

Ensemble, ces activités visaient à renforcer les fondements méthodologiques de l'IPL et de l'indice des prix LOP, à améliorer leur comparabilité entre les différents États membres et à préparer leur intégration future dans les statistiques sur les prix à la consommation.

3.2. TRAVAUX ACHEVES

Études pilotes sur l'élaboration d'un IPL et/ou d'un indice des prix LOP selon une fréquence mensuelle et dans un délai plus court

Le règlement (UE) 2016/792 exige que l'IPL et l'indice des prix LOP soient produits selon une fréquence trimestrielle et 85 jours civils après la fin du trimestre de référence. Les projets ont étudié la possibilité de produire ces indices selon une fréquence mensuelle et dans un délai plus court, afin d'accroître leur pertinence pour les utilisateurs et, à terme, d'intégrer l'indice des prix LOP dans l'IPCH. Les recherches ont porté sur les sources de données (par exemple le moissonnage) et les techniques d'estimation ou d'extrapolation. En cas de divergences entre les sources de données mensuelles et les sources de données actuellement utilisées pour les indices trimestriels, des méthodes de combinaison de ces sources étaient étudiées.

Trois États membres ont mené des études pilotes pour examiner la possibilité de produire des indicateurs des prix des logements plus rapidement et plus fréquemment. Le premier objectif était de modifier le processus de collecte des données ou d'explorer des sources différentes. Un second objectif a été atteint grâce à la mise au point de méthodes d'estimation permettant de calculer un indice fiable avec peu (ou moins) de données disponibles. Des ensembles de données plus précis ont également été trouvés, permettant la production d'indices fiables à une fréquence plus élevée. Les études se sont appuyées sur de nouvelles sources de données telles que les prix de la construction, les informations extraites par moissonnage ainsi que des ensembles de données administratives améliorés. Ce faisant, elles ont mis en lumière à la fois le

[3] Règlement d'exécution (UE) 2023/1470 de la Commission du 17 juillet 2023 établissant les spécifications méthodologiques et techniques conformément au règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'indice des prix des logements et l'indice des prix des logements occupés par leur propriétaire, et modifiant le règlement (UE) 2020/1148 de la Commission, JO L 181 du 18.7.2023, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2023/1470/oj.

potentiel d'accroissement de la fréquence et de l'actualité des indices de prix mais aussi leurs limites.

Études pilotes sur l'amélioration des pondérations de l'indice des prix LOP

Les États membres doivent fournir à Eurostat des pondérations de l'indice des prix LOP selon la ventilation prévue à l'article 22 du règlement (UE) 2020/1148[4]. Cet acte législatif ne précisant ni les sources de données ni les méthodes destinées à garantir leur comparabilité, Eurostat a entamé des travaux visant à établir des normes de qualité communes dans le cadre d'un acte d'exécution. Ce processus a conduit à l'adoption du règlement (UE) 2023/1470, qui établit des spécifications détaillées pour ces pondérations.

Dans ce contexte, deux États membres participant aux projets pilotes ont procédé à la révision et à la mise à jour de leurs pondérations et indices. Ils ont également eu la possibilité de mener à bien des projets dans ce domaine, dans l'optique de produire des pondérations conformes au règlement. Des séries chronologiques actualisées de pondérations remontant à 2010 ont ensuite pu être calculées et les données ainsi produites ont été envoyées à Eurostat.

Deux États membres ont mené des études pilotes pour évaluer les sources des pondérations de l'indice des prix LOP et de l'IPL ainsi que leur alignement sur le projet d'acte d'exécution. Parmi les questions abordées figurait l'actualisation des pondérations au dernier trimestre de l'année précédente, conformément au règlement. La pertinence et la faisabilité du calcul d'une pondération pour la catégorie des «logements existants, nouveaux dans le secteur des ménages» (qui constitue également un sous-indice de l'indice des prix LOP) ont été également examinées.

4. ÉVALUATION DES ETUDES PILOTES

La Commission évalue et approuve les rapports finaux sur les études pilotes. Les résultats sont transmis aux instituts nationaux de statistique, aux pays de l'AELE et à la Banque centrale européenne. Les projets ont été présentés lors d'ateliers annuels et les rapports finaux diffusés par l'intermédiaire d'une plateforme en ligne, afin que les résultats puissent être partagés avec les statisticiens et débattus entre eux. Un tel échange permet de repérer les meilleures pratiques et de parvenir à une compréhension commune des options méthodologiques, ce qui contribue à améliorer la comparabilité de l'IPCH.

Les études pilotes sur les travaux méthodologiques ont permis d'élaborer de nouveaux outils et de nouvelles approches pour l'IPCH. Les méthodes multilatérales de calcul ont été testées de manière approfondie et ont démontré leur solidité dans de nombreux groupes de produits. La preuve, s'il en est, qu'elles peuvent améliorer la continuité et la comparabilité des indices. Les travaux menés sur l'ajustement de la qualité ont également confirmé que les techniques hédoniques améliorent le traitement des relances de produits et des changements rapides de qualité.

[4] Règlement d'exécution (UE) 2020/1148 de la Commission du 31 juillet 2020 établissant des spécifications méthodologiques et techniques conformément au règlement (UE) 2016/792 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les indices des prix à la consommation harmonisés et l'indice des prix des logements, JO L 252 du 4.8.2020, p. 12, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2020/1148/oj.

Les projets sur la numérisation se sont intéressés aux canaux de consommation émergents et à la refonte des échantillons de l'IPCH, en tenant compte de la disponibilité des données en ligne. Des indices expérimentaux ont été calculés pour les services d'hébergement et de transport à partir des données administratives figurant sur les plateformes de partage. Des enquêtes ont également été utilisées pour prendre en compte les dépenses transfrontières sur l'internet. Les études sur la conception des échantillons ont montré qu'il était possible d'accroître leur efficacité en réaffectant les ressources en fonction de la pondération des dépenses et de la variance des prix. Ces approches ont mis en évidence des méthodes parfaitement viables pour répondre à la numérisation dans le cadre de l'IPCH.

Les projets pilotes ont également testé et étendu le recours à de nouvelles sources de données. Les projets relatifs aux données de passage en caisse et aux données extraites par moissonnage ont permis d'élargir l'éventail des sources de données alternatives. Les travaux sur les données de passage en caisse sont passés de l'analyse de faisabilité à la mise au point de systèmes de production. Certains États membres utilisent déjà les systèmes de production pour quelques groupes de produits et d'autres s'apprêtent à le faire. Des projets ont permis de créer des routines dans le traitement des données, de mettre au point des outils d'apprentissage automatique pour la classification et de tester des méthodes de traitement des attributs manquants. Les données de passage en caisse se sont révélées efficaces pour élargir la couverture et accroître la fréquence d'observation, tout en réduisant les coûts de collecte.

Les projets portant sur le moissonnage ont démontré le potentiel de la collecte automatisée de données dans tous les secteurs de la consommation grand public. Ils ont permis d'acquérir de l'expérience en ce qui concerne les techniques de moissonnage, la classification et l'établissement de liens avec des structures d'IPCH existantes. Plusieurs projets pilotes ont également consisté à tester l'inclusion de sources de données multiples, démontrant qu'il était possible de combiner des données de passage en caisse avec des données extraites par moissonnage et des données administratives et que la couverture s'en trouvait améliorée.

Les études ont confirmé que l'innovation méthodologique était étroitement liée aux nouvelles sources de données. Plusieurs études ont couvert les deux priorités en appliquant les méthodes multilatérales de calcul aux données de passage en caisse ou aux données extraites par moissonnage. Elles ont également permis de clarifier les conditions dans lesquelles les nouvelles techniques peuvent être intégrées avec succès. Certaines études n'ont pas abouti à une application immédiate, mais elles sont néanmoins à l'origine d'approches éprouvées, qui contribuent à moderniser progressivement l'IPCH et l'IPL et jettent les bases de statistiques plus précises et plus actuelles.

Les études pilotes sur les indicateurs des prix des logements ont permis de réaliser des progrès dans plusieurs domaines essentiels à l'évolution future de l'IPL et de l'indice des prix LOP. Les travaux visant à améliorer l'actualité et la fréquence des indices ont montré qu'il était techniquement possible d'effectuer un calcul mensuel, tout particulièrement en cas d'utilisation de fichiers administratifs, de données de construction ou de sources extraites par moissonnage. Ces études ont également mis en évidence les difficultés pratiques qui surgissent lorsqu'il s'agit de garantir une

couverture suffisante, un accès stable aux données et une cohérence entre les indices mensuels et trimestriels. Néanmoins, les résultats obtenus constituent une base pour évaluer comment des indicateurs rapides ou mensuels pourraient éventuellement être ajoutés au cadre trimestriel existant et rendre les statistiques plus pertinentes en vue d'une utilisation stratégique.

D'autres projets ont porté sur la qualité et la comparabilité des pondérations de l'indice des prix LOP et sur le traitement des questions conceptuelles. Les travaux sur les pondérations ont permis aux États membres de tester la manière dont les sources nationales pouvaient être adaptées au règlement (UE) 2023/1470, afin d'améliorer la cohérence des séries historiques et de permettre des mises à jour plus régulières. Les projets pilotes ayant un caractère exploratoire, tous les résultats ne se prêtent pas à une utilisation opérationnelle. Cependant, ils ont fourni des éléments de preuve précieux, mis à plat les difficultés d'ordre méthodologique et alimenté le socle commun de connaissances nécessaire à l'amélioration des indicateurs des prix du logement dans les États membres.

5. CONCLUSIONS

Les études pilotes financées au cours de la période 2018-2022 ont contribué de manière significative à l'amélioration des statistiques de l'UE sur les prix. Elles ont permis de renforcer les fondements méthodologiques et les bases de données de l'IPCH et contribué à la réalisation de progrès dans le domaine des indicateurs des prix des logements. Ce faisant, elles aident les États membres à s'adapter à la numérisation, à l'émergence de nouvelles sources de données et à l'évolution des normes statistiques. Au-delà de leurs résultats immédiats, les projets ont permis i) d'élargir le socle de connaissances partagées, ii) d'améliorer la comparabilité des indices entre États membres et iii) de montrer comment mettre l'innovation en pratique. Considérant les études pilotes comme un instrument essentiel de la modernisation des statistiques sur les prix qui s'opère actuellement, la Commission continuera de les soutenir. Elle encourage également les États membres à utiliser activement les possibilités de financement qu'elle offre en matière d'études pilotes.